

REGLEMENT INTERIEUR
du local associatif de « *Béziers plaisir* »

Le présent Règlement Intérieur du local ne fait que compléter
les Statuts et le Règlement Intérieur de l'association.

Préambule

Le local sis au 2 rue Fortuné Puel à Béziers, est un lieu d'échanges, d'accueil destiné aux membres de l'association.

Les installations sont réservées à un usage collectif.

Article 1 - Généralités

Dans l'enceinte de ce local se déroulent diverses activités sportives, culturelles et des animations ponctuelles.

Toutes manifestations autres que celles précédemment définies sont interdites sauf autorisation exceptionnelle du Président.

Article 2 - Assurance - Accès - Horaires - Clefs

2.1. Assurance

L'association se doit de contracter chaque année une assurance "Multirisques Habitation" ; cette charge incombe au Président.

2.2. Accès au local

Transport urbain : lignes de bus 4/6/A/B/C/E/F à moins de 100 mètres.

2.3. Horaires d'ouverture

Les horaires sont définis en fonction des activités à consulter sur le site de « beziersplaisir.com ».

Chaque activité doit être encadrée par une personne habilitée (administrateurs et animateurs).

Le dernier à partir doit veiller à ce que le local soit correctement fermé et éteint.

2.4. Les clés

Les membres du Bureau sont détenteurs d'une clé ainsi que les animateurs exerçant leur activité au local.

Ceux-ci ne devront en aucun cas la dupliquer, l'utiliser à des fins personnelles ou la prêter à une tierce personne.

La clé sera rendue en cas d'arrêt de l'activité ou de démission.

Aucune serrure ne doit être changée ou ajoutée sans accord préalable du Président.

La perte ou le vol de la clé devra être signalé au Président dès la constatation des faits.

Article 3. - Équipement de sécurité

3.1. Extincteurs

Le local est doté d'un extincteur à poudre 6Kg ABC facilement accessible à tous.

3.2. Armoire à pharmacie

Une armoire à pharmacie est mise à la disposition de tous. Son contenu ne doit jamais sortir du local.

Une trousse de secours est disponible pour les manifestations extérieures.

Article 4 - Obligations des intervenants

- Appliquer et faire respecter le présent règlement
- Surveiller les matériels et les documentations
- Veiller à ce qu'aucune dégradation ne survienne
- Vider la poubelle
- Laisser la pièce propre

Radiateurs :

- Pendant l'activité : programmez les radiateurs sur la position adaptée.
- En partant : ramener la température à 18°.

Article 5 - Tenue - Respect du local et d'autrui

Chaque membre présent dans le local s'engage à y respecter les autres, leur activité, ainsi que le voisinage.

Il est obligatoire pour les activités sportives de :

- Venir avec un tapis de sol et une serviette
- Mettre des chaussettes antidérapantes afin de protéger les équipements mis à disposition.
- Porter une tenue sportive

Il est interdit de :

- Pénétrer dans le local en état d'ivresse
- Consommer des boissons alcoolisées sans autorisation préalable du Président
- Rentrer avec des chiens ou tout autre animal même tenu en laisse ou sur les bras
- Fumer ou vapoter
- Poser des agrafes ou des clous sur les murs
- Organiser des collations (occasionnelles/exceptionnelles) sans l'accord préalable du Président.

Article 6 - Entretien du local

Si son utilisation est commune, son entretien est individuel et nécessite l'implication de tous.

Le local doit être entretenu au fur et à mesure de son utilisation. Quotidiennement chacun range et nettoie ce qu'il a utilisé, que ce soit les WC, un bureau, une table etc.

Par ailleurs, un groupe de bénévoles assure au minimum 1 fois par mois, voire plus si besoin, un nettoyage approfondi, supervisé par la responsable du réseau ménage. La maintenance du local est prise en compte par le membre du CA en charge de la logistique et la maintenance des locaux.

Article 7 - Exclusion

Un extrait du règlement est affiché dans le local de l'association.
Le Règlement Intérieur est à consulter sur « beziersplaisir.com ».

Tout agissement contraire au présent Règlement sera, en fonction de sa gravité et/ou de sa répétition, sanctionné par une exclusion.